

# Mobilisations victorieuses contre les nominations de deux prêtres condamnés

**D**e Toulouse à Angers, de Guy de Kerimel à Emmanuel Delmas, certains évêques nomment encore en 2025 des prêtres condamnés, comme si la CIASE (commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église) n'avait jamais existé. Mais les catholiques ont désormais décidé de ne plus les laisser faire.

Il est loin le temps où les fidèles pouvaient encore croire que les évêques avaient pris conscience de l'urgence de la situation et allaient tout mettre en œuvre pour faire de l'Église une maison sûre face aux violences et aux abus sexuels.

Les jours qui ont suivi la remise du rapport de la CIASE, les évêques ont été nombreux à exprimer leur effroi et leur détermination à lutter contre ce fléau des violences sexuelles systémiques au sein de leur institution. Voici quelques-uns de leurs messages publiés à l'époque sur le site de la CEF : « *L'Église catholique est meurtrie et honteuse. Elle est décidée à combattre le mal* », M. Jean-Paul James, évêque de Bordeaux ; « *Nous avons honte et voulons redire aujourd'hui aux personnes victimes et à l'ensemble de la société notre détermination à lutter contre ce fléau* », M. Dominique Blanchet, évêque de Créteil ; « *Ils appellent de notre part une attitude de vérité, de responsabilité et d'engagement pour un vrai renouveau* », M. Didier Berthet, évêque de Saint-Dié ; etc.

Plus récemment, le 21 mars 2025, l'ancien président de la CEF, Éric de Moulins-Beaufort, avait déclaré : « *Depuis l'an 2000 et le premier livret "Lutte contre la pédophilie", s'implante une culture de la vigilance et de la bientraitance dont nous voulons qu'elle soit celle de toutes nos instances ecclésiales, - pas seulement de la bienveillance, de la bientraitance, mais aussi d'une vigilance éclairée, lucide, tant nous avons collectivement découvert des continents de violence possible - pas non plus de la seule vigilance qui pourrait tourner à la paranoïa et à la paralysie. Nous travaillons pour que cette culture nouvelle habite les esprits et les coeurs des catholiques en France. Que tous se considèrent comme coreponsables de cette culture.* »

Il faut reconnaître que les évêques ne manquent pas de volonté lorsqu'il s'agit de déclarer de belles paroles et promesses devant les fidèles. En revanche, sur la mise en acte, tout reste encore à démontrer.

L'affaire Santier avait été un premier coup porté à la crédibilité des engagements pris par les évêques devant les victimes et les fidèles catholiques. Pour rappel, un an après la remise du rapport de la CIASE, Golias<sup>1</sup> avait été parmi les premiers médias à révéler les « strip-confessions » mises en place par l'ancien évêque de Créteil, ainsi que les sanctions prises par

l'Église de France en 2021 contre lui mais dissimulées par les évêques pour éviter le scandale. Ces révélations d'octobre 2022 avaient conduit le collectif Agir pour notre Église à prendre position dans une tribune dans La Croix pour dénoncer le silence de la CEF et une « *compréhension hypocrite ou superficielle des enjeux systémiques des abus sexuels dans l'Église [...]* »<sup>2</sup>. Michel Santier réside aujourd'hui dans une abbaye de la Manche, Saint-Sauveur-le-Vicomte, et possède toujours son titre honorifique d'évêque émérite, comme l'a rappelé l'association Mouv'Enfants dans un article de France 3 datant d'août 2025<sup>3</sup>. Certaines sœurs de cette abbaye ont indiqué à France 3 que « *sa présence a été imposée* » et qu'elles souhaitaient que « *justice soit faite* »<sup>4</sup>.

## Guy de Kerimel, le miséricordieux

Lorsqu'il ne s'agit pas de non-dénonciations de prêtres criminels ou délinquants sexuels, certains évêques s'illustrent par des nominations de confrères condamnés par la justice pour des faits d'une très grande gravité. Comment ne pas parler du scandale qui a éclaté en juin 2025 après la nomination de Dominique Spina par l'archevêque de Toulouse, M. De Kerimel, au poste de chancelier ? Ce prêtre avait pourtant été condamné 20 ans plus tôt par la justice pour viols sur mineur. Comme l'a rappelé Médiapart<sup>5</sup> dans un article sur le sujet, « *une partie des experts psychiatres avaient pointé [lors de son procès en 2005] un risque de récidive de la part du prêtre* ». Ce même média a révélé que dès 2009, soit deux ans après la sortie de prison de Dominique Spina en libération conditionnelle, cet homme a pu devenir curé de l'ensemble pastoral de Fronton-Boulou-Castelnau-d'Estréfonds, avec la bénédiction de Marc Aillet, actuel évêque de Bayonne. Dominique Spina était alors l'unique prêtre d'une paroisse regroupant sept clochers. Dans l'enquête de Médiapart<sup>6</sup>, nous pouvons lire : « *À ce titre, il célèbre non seulement les messes, mais supervise également la pastorale des jeunes. Sur le site de la paroisse, un organigramme le place même au centre d'une équipe de bénévoles en charge des baptêmes, du catéchisme ou des premières communions.* » Dominique Spina aurait même eu la charge d'un mineur seul pour partir à Lourdes pendant une journée.

Les prises de position ont été nombreuses pour dénoncer cette nomination scandaleuse à Toulouse. Il est rare que les catholiques soient aussi nombreux de tous les courants du catholicisme à critiquer une décision d'un évêque : « *Défaillance institutionnelle majeure* » pour l'association Parler et Revivre<sup>7</sup>, « [...] nomination profondément inappropriée, au mépris du bon sens, du droit canonique et de la mémoire des victimes » pour le média très conservateur Tribune Chrétienne<sup>8</sup>, « [...] une décision qui interroge » pour La Croix<sup>9</sup>, ou encore « [...] une nomination scandaleuse » pour Golias<sup>10</sup>. L'évêque Hervé Giraud avait également fait entendre sa position concernant cette nomination sur France Info : « *Je me suis mis du côté des victimes, du côté des réactions indignes*

*des gens. [...] cette nomination [...] est intenable. On ne peut pas la maintenir en l'état, elle est inacceptable du point de vue des victimes.* »<sup>11</sup> Il aura fallu attendre le 10 août, soit plus de deux mois après la nomination du prêtre et le début du scandale, pour enfin lire une réaction de la Conférence des évêques de France via un communiqué sur cette décision de l'évêque M. De Kerimel. Dans ce texte, les évêques français disent avoir engagé un « *dialogue constructif avec Mgr Guy de Kerimel, archevêque de Toulouse, l'invitant à reconsidérer la décision qu'il avait prise quant à la nomination du chancelier de son diocèse* ». Ils ajoutent : « *En effet, une telle nomination à un poste aussi important, canoniquement et symboliquement, ne peut que raviver des blessures, réveiller des soupçons et déconcerter le peuple de Dieu.* » La mobilisation massive des catholiques aura au moins permis de sortir la Conférence des évêques de France de son silence assourdissant. M. De Kerimel avait déclaré le 10 juillet dans un communiqué sur le site de son diocèse que cette nomination n'était pas une « *promotion* » et que le prêtre n'aurait « *aucun rôle de premier plan* », mais la Conférence des évêques de France nous apprend le 10 août qu'il s'agissait d'un poste « *important, canoniquement et symboliquement* ».

Ce n'est que le 16 août, soit plus de deux mois après la nomination du prêtre, que l'archevêque de Toulouse a enfin renoncé à maintenir Dominique Spina au poste de chancelier face à une pression d'une ampleur inédite. Guy de Kerimel s'était dans un premier temps contenté d'un simple message de quatre lignes sur le site de son diocèse indiquant notamment : « *À ma demande, le Père Dominique Spina a renoncé à la charge de chancelier avec une réelle disponibilité de cœur. Je l'en remercie.* » Notons que ses premiers mots ne sont ni à destination des victimes, ni des catholiques révoltés depuis des semaines à la suite de cette nomination scandaleuse, mais bien à son petit protégé pédocriminel. Ce n'est que plus tard dans la journée que l'archevêque a publié un nouveau communiqué intitulé « *À propos de la nomination du chancelier* ». Il comportait deux lignes sur une demande de pardon pour les victimes, puis deux lignes sur une demande de pardon pour son prêtre condamné expliquant « *ne pas avoir su trouver la juste place à laquelle il a droit* », puis trente-trois lignes pour continuer de justifier sa décision initiale en comparant la non-nomination d'un prêtre condamné à une « *vengeance* » et à « *une exclusion* ». Vous vous dites qu'il n'a toujours rien compris à ce qui lui est reproché ? Nous aussi...

Sans reprendre l'intégralité de son indécent communiqué, qui est à l'image du personnage, un passage a attiré notre attention : « *Dans l'Évangile, Jésus est allé très loin dans la réhabilitation des personnes pécheresses et coupables. Il a appelé à des postes de responsabilité des hommes comme Matthieu le collecteur d'impôt, Pierre le renégat, Paul le criminel, Marie-Madeleine la prostituée, et tant d'autres. Paul avait fait des victimes, peut-être aussi saint Matthieu dans un autre ordre. Cependant,*

*Jésus a pardonné leurs péchés, ils ont changé de vie, et ils ont exercé, au nom du Christ, une autorité qui dure encore aujourd'hui. Cette logique évangélique va encore au-delà de la réinsertion, qui ne touche que la place dans le corps social : elle porte le nom de conversion, car elle change le cœur de l'homme.* » Guy de Kerimel, responsable d'avoir nommé un prêtre condamné pour viols sur mineur, prêtre qui a maltraité verbalement sa victime lors du procès<sup>12</sup> et dont une partie des psychiatres experts avaient considéré qu'il existait un risque de récidive. Guy de Kerimel, qui, dans un précédent communiqué datant du 10 juillet, justifiait son choix en invoquant « la miséricorde » pour les prêtres agresseurs. Guy de Kerimel, qui, malgré une contestation inédite des médias, des catholiques et de la Conférence des évêques de France, a mis plus de deux mois à laisser son ego de côté pour enfin prendre la seule décision respectueuse vis-à-vis des victimes. Ce responsable ecclésial, qui n'a en réalité de responsable que le nom, s'est permis d'utiliser Jésus et les Évangiles dans son communiqué final du 16 août pour continuer de justifier son choix injustifiable. Plus c'est gros, plus ça passe !

Que pouvons-nous retenir de cette affaire longue de deux mois ? Premièrement, et ce n'est pas un petit point, la mobilisation inédite et son résultat démontrent que les catholiques ont un pouvoir immense d'influence et de pression sur un évêque coincé dans la logique de l'Eglise pré-CIASE. Deuxièmement, nous avons désormais la certitude que Guy de Kerimel est définitivement né avant la honte.

## À Angers... bis repetita

Probablement inspiré par les actions récentes de son collègue toulousain, l'évêque d'Angers, M. Delmas, avait cru bon de nommer en juillet 2025 un prêtre condamné en première instance pour détention et diffusion d'images pédopornographiques au poste de délégué à la protection sociale du clergé. Ce poste a notamment en charge la prévention de la santé des membres du clergé. Au-delà de cette nouvelle fonction, ce prêtre était à ce moment-là également aumônier diocésain pour Partage et rencontre, aumônier pour le monastère Notre-Dame des Gardes, archiviste-adjoint, délégué au bureau des mariages, notaire à la chancellerie, membre élu du comité de gestion de la mutuelle Saint-Martin, et enfin membre du Conseil presbytéral sous la présidence de l'évêque d'Angers. Il a été mis en examen en 2014<sup>13</sup> puis condamné en 2017 à deux ans de prison dont quatre mois ferme<sup>14</sup>. Au moment de la mise en examen du prêtre, M. Delmas avait, selon *Ouest-France*<sup>15</sup>, déclaré dans un communiqué<sup>16</sup> : « Pour le bien de tous et dans l'immédiat, [je décide de] suspendre l'exercice de son ministère, tant que l'enquête n'est pas arrivée à son terme. » Il avait également condamné « très fermement de tels actes, éminemment répréhensibles, parce que profondément destructeurs de la dignité des enfants ». Pour résumer la logique de cet évêque, il serait légitime « pour le bien de tous » de suspendre l'exercice du ministère de ce prêtre mis en examen dans l'attente des résultats de l'enquête, mais une fois que les faits sont avérés par la justice et son auteur condamné en première instance, il redévenait acceptable à sa sortie de prison de lui offrir une place importante au sein du diocèse d'Angers. Dans un article web<sup>17</sup> sur le sujet publié le 12 août, nous nous étions posé les questions suivantes : « Quelle confiance accorder à ce prêtre qui aurait participé à diffuser des images d'enfants exploités sexuellement ou dans

leur nudité ? Comment des prêtres du diocèse d'Angers, victimes ou proches de victimes de pédocriminalité, pourraient se sentir à l'aise face à ce Délégué de la protection sociale du clergé condamné en première instance par la justice ? Quel impact cette nomination peut-elle avoir sur de potentielles victimes de prêtres du diocèse d'Angers dans leur volonté de s'adresser à une institution qui promeut un homme condamné en première instance pour détention et diffusion d'images pédopornographiques ? »

Encore une fois, ce n'est pas l'institution qui avait rappelé la condamnation du prêtre lors de sa nomination, mais des personnes vigilantes face à la complaisance de certains évêques vis-à-vis de prêtres condamnés. Dans le cas d'Angers, l'information a été mise en lumière par le site *Après la Ciase*<sup>18</sup>, qui répertorie l'ensemble des affaires de violences sexuelles au sein de l'Eglise catholique. Mais le 14 août, soit 48 heures après la publication de notre premier article sur le sujet, l'évêque Emmanuel Delmas est revenu sur sa décision de nommer un prêtre condamné en 2017 pour détention et diffusion d'images pédopornographiques. Cette décision, révélée par Antton Rouget pour *Mediapart*<sup>19</sup>, intervient seulement 48 heures après la publication de notre article<sup>20</sup> dénonçant cette nomination. Le journaliste Antton Rouget nous a d'ailleurs confirmé qu'il avait pris connaissance de notre article avant de contacter le diocèse d'Angers. Il nous a également précisé : « Le diocèse m'a indiqué que la décision était déjà prise quand il m'a répondu ».

Il est probable que Golias, notamment par nos tentatives de prises de contact par mail avec le diocèse la semaine du 4 août, ait joué un rôle dans cette décision de l'évêque d'Angers. Interrogé par *MédiaPart*, Emmanuel Delmas a annoncé que, par « un commun accord » avec le prêtre condamné, toutes les responsabilités diocésaines lui ont été retirées. Nous pouvons lire dans l'article de *Mediapart* : « Le prélat ne quitte pas seulement ses fonctions de délégué à la protection sociale du clergé, auxquelles il venait d'accéder, il renonce aussi à des charges plus anciennes qu'il exerçait depuis la fin de l'exécution de sa peine de deux ans de prison, dont quatre mois ferme. » Si nous étions taquins, nous pourrions rappeler aux responsables du diocèse d'Angers qu'ils étaient censés être en « vacances » le 11 août quand nous les avions contactés pour les interroger sur cette affaire, nos questions étant restées sans réponse. En seulement 72 heures, les responsables du diocèse seraient donc revenus de leurs « vacances » et auraient eu le temps de réfléchir avec le prêtre concerné afin de prendre la décision de lui retirer ses responsabilités. Sans commentaire.

Le diocèse d'Angers a expliqué à *Mediapart* qu'Emmanuel Delmas et le prêtre concerné ont pris conscience que ses fonctions « pouvaient susciter une incompréhension et étaient susceptibles d'ajouter au trouble des fidèles ». Vu que nous avons fait « Novlangue de l'Eglise catholique LV1 », nous sommes en mesure de vous traduire cette déclaration : « Face à la pression mise par des médias, par des fidèles sur les réseaux sociaux et par des collectifs engagés, nous prenons conscience que nous ne pourrons pas maintenir [ce prêtre] sans risquer de subir une contestation dans la durée qui pourrait abîmer l'image de notre diocèse. Nous prenons donc la décision de faire machine arrière pour faire taire les critiques. » Un peu d'honnêteté et de transparence au sein du diocèse d'Angers ne nous auraient pas fait de mal !

## Une semaine qui restera dans la mémoire des évêques

Ces deux décisions rarissimes, à Angers et à Toulouse, marquent un tournant majeur dans l'Eglise catholique de France. Alors que les décisions des évêques concernant les nominations, certaines fois proprement scandaleuses, faisaient très rarement l'objet de contestations, il semble qu'aujourd'hui les pressions soient trop fortes de la part du peuple de Dieu pour les ignorer. Il est fort probable qu'Emmanuel Delmas et Guy de Kerimel réfléchissent à deux fois la prochaine fois avant de tenter de renommer un prêtre condamné.

Les évêques font aujourd'hui la douloureuse expérience de découvrir que les fidèles catholiques ont, contrairement à certains d'entre eux, décidé de vivre dans une Eglise catholique post-CIASE, respectueuse des victimes et mettant tout en œuvre pour protéger les fidèles. L'avenir nous dira si cette douloureuse expérience se transformera en prise de conscience de l'urgence absolue d'une véritable tolérance zéro concernant les violences sexuelles, les abus et les prêtres condamnés pour de tels faits. □ Olivier Perret

1. « Quand le "Trombi" révélait l'affaire Santier... », Golias, 15 octobre 2022.
2. « Affaire Santier : "Qui justifiera le silence des évêques ?" », *La Croix*, 21 octobre 2022, tribune écrite par le collectif Agir pour Notre Eglise.
3. « Abus spirituels, "strip-confessions" », voyageurisme : cette association relance l'affaire sur l'évêque Michel Santier », France 3 Normandie, 6 août 2025, écrit par Pauline Saint.
4. Ibid.
5. « Pédophilie dans l'Eglise : condamné pour viol, puis à la tête de sept clochers », *Mediapart*, 29 avril 2016, écrit par Mathieu Périsse, Daphné Gastaldi, Mathieu Martinier.
6. Ibid.
7. « À Toulouse, la nomination d'un prêtre condamné pour viol sur mineur est "une défaillance institutionnelle majeure" », *La Vie*, 21 juillet 2025, tribune écrite par l'Association Parler et Revivre.
8. « Les limites d'une compassion mal ordonnée et instrumentalisée : Réponse à Monseigneur de Kerimel », Tribune Chrétienne, 11 juillet 2025.
9. « Nomination d'un prêtre condamné pour pédocriminalité : une décision qui interroge », *La Croix*, 9 juillet 2025, écrit par Gonzague de Pontac.
10. « Toulouse : une nomination scandaleuse », Golias, 23 juillet 2025, Alexandre Ballario.
11. « La nomination à Toulouse d'un prêtre condamné pour viol "est intenable", estime l'évêque Hervé Giraud », France Info, 22 juillet 2025.
12. « La défense a prétendu que je faisais tout cela pour l'argent, dont ma famille manquait. On ne faisait effectivement pas partie de la bonne bourgeoisie paloise. [...] Pendant le procès, Spina m'a même accusé d'avoir fréquenté des prostituées et j'ai dû prouver devant le tribunal que je n'avais pas le sida ! », extrait du témoignage de la victime de Dominique Spina publié dans l'article de Charlie Hebdo : « "Il était dans l'emprise et la perversité" : condamné pour viol sur un élève de Bétharram, un prêtre réintègre le diocèse de Toulouse », 8 juillet 2025.
13. « Il détenait des images pédophiles », *Ouest-France*, 13 juin 2014, écrit par Nathalie Hamon.
14. « Angers : 4 mois ferme pour le prêtre qui détenait des images pédopornographiques », France Info, 13 juin 2020, écrit par FB avec EF.
15. Je ne suis pas parvenu à retrouver ce communiqué.
16. « Images pédophiles : le prêtre suspendu », *Ouest-France*, 15 juin 2014.
17. « Les évêques continuent à nommer des prêtres condamnés, comme si la CIASE n'avait jamais existé », site web de Golias, 12 août 2025, écrit par Olivier Perret.
18. « Dans le diocèse d'Angers, une autre affaire "Dominique Spina" ? », site *Après la Ciase*, 28 juillet 2025.
19. « En plein scandale à Toulouse, l'évêque d'Angers revient sur la nomination d'un prêtre condamné », *Mediapart*, 14 août 2025, écrit par Antton Rouget.
20. « Les évêques continuent à nommer des prêtres condamnés, comme si la CIASE n'avait jamais existé », Golias, 12 août 2025, écrit par Olivier Perret.